

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2017

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE
DU MERCREDI 1^{er} MARS 2017**

Président de séance :
Son Excellence Monsieur Salifou DIALLO
Président de l'Assemblée nationale

Secrétaires de séance :

- **Monsieur Aziz Ahmed DIALLO**
Quatrième secrétaire parlementaire
- **Monsieur Sangouan Léonce SANON**
Cinquième secrétaire parlementaire

Ordre du jour :

Ouverture de la première session ordinaire de l'année 2017.

L'Assemblée nationale s'est réunie en séance plénière, le mercredi 1^{er} mars 2017, pour l'ouverture solennelle de la première session ordinaire de l'année.

La séance était présidée par Son Excellence Monsieur Salifou DIALLO, Président de l'Assemblée nationale. Il était assisté au présidium de deux secrétaires parlementaires : messieurs Aziz Ahmed DIALLO et Sangouan Léonce SANOU, respectivement quatrième et cinquième secrétaires parlementaires, qui assuraient les fonctions de Secrétaires de séance.

Son Excellence monsieur Paul Kaba THIEBA, Premier ministre, Chef du gouvernement, rehaussait de sa présence cette cérémonie officielle.

On notait également la présence de plusieurs personnalités dont :

- Monsieur Cipriano CASSAMA, Président de l'Assemblée nationale populaire de Guinée-Bissau ;
- Monsieur Lassina DOSSO, Président du Comité interparlementaire de l'UEMOA ;
- Mesdames et messieurs les Présidents d'institutions ;
- Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;
- Monsieur le Chef de file de l'opposition politique au Burkina Faso ;
- Leurs Excellences mesdames et messieurs les Ambassadeurs et Chefs de mission diplomatique et consulaire ;
- Mesdames et messieurs les Représentants des Organisations internationales et interafricaines ;
- et de nombreuses autres personnalités.

Le Président de l'Assemblée nationale fait son entrée dans la salle. Le Premier ministre, les invités et le public déjà installés se mettent debout pour l'accueillir, tandis qu'il gagne le fauteuil présidentiel.

- Il est 16 heures 06 minutes -

Le Président

Mesdames et messieurs les députés, bonsoir !

La première séance de notre session ordinaire de l'année 2017 est ouverte !

Bonsoir à tout le monde.

Avant de commencer notre séance de cet après-midi, nous allons procéder ensemble à l'exécution de l'hymne national, le Di-taa-niyè, suivi d'une minute de silence en souvenir de nos illustres disparus, ce conformément à l'article 26, alinéa 5 de notre règlement. Le di-taa-niyè s'il vous plait !

(L'assistance se tient debout avec la garde nationale pour l'exécution de l'hymne national.

Honorables députés, veuillez observer une minute de silence en mémoire de nos martyrs.

(L'assistance se tient une fois de plus debout pour la minute de silence)

Merci.

Monsieur le secrétaire parlementaire, veuillez procéder à la vérification des présences.

M. Sangouan Léonce SANOU
Cinquième secrétaire parlementaire

Bonsoir honorables députés. Votre attention s'il vous plait.

(Monsieur Sangouan Léonce SANOU, cinquième secrétaire parlementaire, procède à la vérification des présences)

Monsieur le Président, nous avons :

- **16 députés absents excusés,**
- **05 députés absents,**
- **106 députés présents,**
- **07 procurations,**
- **113 votants.**

Merci.

Le Président

Merci monsieur le secrétaire parlementaire.

L'Assemblée est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

Mesdames et messieurs les députés, vous êtes informés qu'il a été mis à votre disposition auprès des Présidents des groupes parlementaires, les procès-verbaux des séances plénières :

- des 24 et 25 novembre 2016 ;
- des 2, 14-15 et 22 décembre 2016 ;
- et des 9, 13, 19 et 23 janvier 2017.

A ce jour, aucun amendement n'est parvenu à la présidence de l'Assemblée. Par conséquent, en application des dispositions de l'article 64, alinéa 3 de notre règlement, ces procès-verbaux sont considérés comme adoptés.

Il a été par ailleurs mis à votre disposition auprès des groupes constitués, les comptes rendus analytiques des séances plénières des 19 et 23 janvier 2017.

En application des dispositions de l'article 63, alinéa 4 de notre règlement, ces comptes rendus analytiques sont considérés également comme adoptés. Ils seront publiés par voie d'affichage et mis en ligne sur le site web de l'Assemblée nationale.

Enfin, mesdames et messieurs les députés, par décret n°2017-075/PRES/PM du 20 février 2017, portant remaniement du gouvernement du Burkina Faso, monsieur IDANI Oumarou, député du parti « Mouvement du Peuple pour le Progrès » (MPP) a été appelé au gouvernement. Par conséquent, le siège du député est devenu vacant dans sa circonscription électorale.

En application des dispositions de l'article 160, alinéa 2 du Code électoral, il a été fait appel à Madame ILBOUDO/THIOMBIANO Founiyama Elise, première suppléante sur la liste des candidatures du Mouvement du Peuple pour le Progrès, dans la circonscription électorale provinciale du Gourma pour occuper le siège devenu vacant.

Nous allons donc procéder à la validation du mandat de madame ILBOUDO, qui se fera par acclamation, conformément à l'article 6 du règlement de l'Assemblée nationale.

Madame ILBOUDO/THIOMBIANO Founiyama Elise, si vous êtes dans l'hémicycle, mettez-vous debout !

(Madame ILBOUDO se met debout et est acclamée par ses collègues députés)

(Applaudissements)

Désormais, vous êtes député.

(Rires et applaudissements)

Madame ILBOUDO, je vous adresse toutes mes félicitations et je vous exhorte à vous inscrire dans l'une des six commissions générales déjà mises en place.

Mesdames et messieurs les députés, la Conférence des Présidents, réunie le 27 février 2017 a établi notre premier ordre du jour pour la première session ordinaire de l'année 2017. Ce projet d'ordre du jour a été mis à votre disposition par les services législatifs.

Aux termes de l'article 61, alinéa 5 de notre règlement, « au début de chaque séance suivant la réunion de la Conférence des Présidents, le Président soumet le projet d'ordre du jour à l'Assemblée nationale, qui se prononce sur l'ensemble dudit projet. Aucun amendement n'est recevable. En cas de vote, seuls peuvent intervenir le gouvernement et pour une explication de vote de 5 minutes au maximum, les Présidents des commissions ou leur délégué ayant assisté à la Conférence des présidents ».

A ce niveau, je demande au gouvernement s'ils ont des observations sur l'ordre du jour de la présente session.

Le ministre chargé des relations avec le parlement est-il là ?

(Le gouvernement répond par la négative)

D'accord, merci.

Les groupes parlementaires ! Je ne vois aucune observation.

Donc, l'ordre du jour de la présente session est adopté.

J'invite les commissions générales qui le souhaitent à prendre la parole si elles ont des explications de vote, ce qui n'est pas le cas.

Je voudrais inviter les commissions générales affectataires des différents dossiers à établir leur programme de travail qui sera communiqué au gouvernement.

Je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 26, alinéa 4 de notre règlement, le gouvernement dispose encore de 30 jours au maximum pour déposer les projets de loi à partir de l'ouverture de cette session de l'Assemblée.

Donc monsieur le Ministre, chargé des relations avec le Parlement, transmettez au gouvernement que vous avez 30 jours à partir de ce soir, pas un jour de plus.

Mesdames et messieurs les députés,

Chers invités,

La séance de cet après-midi sera marquée par le discours d'ouverture de notre première session ordinaire de l'année 2017 et les messages de deux illustres parlementaires qui nous ont fait l'amitié de rehausser par leur présence, l'éclat de cette cérémonie.

Avant de prononcer mon discours, je voudrais vous introduire nos illustres hôtes qui sont :

- ✓ Son Excellence Monsieur Cipriano CASSAMA, Président de l'Assemblée nationale populaire de Guinée-Bissau.

(Applaudissements)

- ✓ Son Excellence Monsieur Lancina DOSSO, mon aîné, et Président du Comité interparlementaire de l'UEMOA.

(Applaudissements)

Merci.

Cela étant, avec votre indulgence, je m'en vais vous livrer mon message.

Discours d'ouverture de la première session ordinaire de l'année 2017 du Président Salifou DIALLO

Excellence monsieur le Premier ministre, Chef du gouvernement ;

Excellence monsieur Cipriano CASSAMA, Président de l'Assemblée nationale populaire de Guinée-Bissau ;

Excellence monsieur Lancina DOSSO, Président du Comité interparlementaire de l'UEMOA ;

Mesdames et messieurs les présidents d'institution ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Excellences mesdames et messieurs les Ambassadeurs et Chefs de mission diplomatique ;

Mesdames et messieurs les représentants des organisations internationales et interafricaines ;

Monsieur le Chef de file de l'opposition politique (CFOP) ;

Monsieur Mélégué TRAORE, ancien Président de l'Assemblée nationale ;

Honorables députés ;

Distingués invités ;

Mesdames et messieurs.

Au terme d'une intersession demeurée tout de même chargée, je me réjouis du retour des élus de la nation à l'hémicycle.

Je voudrais souhaiter alors une bonne et fructueuse rentrée parlementaire à toutes et à tous.

Je nourris l'espoir que les uns et les autres soient dans de bonnes dispositions pour entamer cette première session parlementaire ordinaire de l'année 2017.

Je saisis l'opportunité pour féliciter les honorables députés, qui n'ont point ménagé leurs efforts pour retourner dans leurs circonscriptions respectives afin de rendre compte de leurs activités parlementaires et de se prêter à l'écoute de la base.

C'est tout à votre honneur, honorables députés, car c'est une démarche qui, non seulement participe du devoir de redevabilité de l'élu, mais surtout renforce la proximité du député et son lien indéfectible avec notre peuple.

L'organisation cet après-midi de cette cérémonie solennelle d'ouverture de la première session ordinaire de l'année 2017 obéit à la fois à l'esprit et à la lettre de l'article 87 de notre Constitution.

Cette première session de l'année s'ouvre en présence d'illustres personnalités que je viens de vous présenter. Ce sont :

- L'honorable Cipriano CASSAMA, Président de l'Assemblée nationale populaire de Guinée-Bissau ;
- Son Excellence Lancina DOSSO, Président du Comité interparlementaire de l'UEMOA

Cher frères et amis, en accédant à notre invitation fraternelle et en nous assurant de votre présence effective à la présente cérémonie, vous jetez là les bases d'une Afrique de demain, unie et prospère.

Merci de l'honneur et de l'amitié que vous faites au-delà du parlement burkinabè, à tout notre peuple qui vous est reconnaissant pour cet acte de solidarité. Soyez les bienvenus au Burkina Faso, vous êtes chez vous, vous êtes en terre africaine libre.

Excellence monsieur le Premier ministre, Chef du gouvernement ;

Honorables députés ;

Distingués invités ;

Mesdames et messieurs.

La présente session s'ouvre dans un contexte international et national marqué par :

- **Au plan mondial**, la situation macro-économique demeure instable et la croissance globale stagne.

La globalisation de l'économie du monde continue de se renforcer au détriment des pays pauvres comme le nôtre. On estime que plus de la moitié des richesses mondiales est détenue par 1% de la population. Jamais dans l'histoire de l'humanité, le fossé entre les riches et les pauvres n'a été aussi grand.

Cette situation fait courir au monde un risque majeur : celui d'affrontements intra et interétatiques.

La communauté internationale toute entière est interpellée.

Dans un contexte de forte expansion humaine, cette concentration du capital financier aux mains d'une infime minorité, accentue la misère, le chômage et la précarité dans bien de pays de par le monde.

C'est dans ce contexte de pauvreté généralisée que nous assistons à la montée des nationalismes, du chauvinisme, du repli sur soi avec des velléités protectionnistes au plan économique.

En Afrique, les fruits de la croissance ne profitent pas à l'immense majorité de la population. Les deux tiers des Africains vivent aujourd'hui avec moins d'un dollar par jour.

La paupérisation continue, la maladie, le chômage, l'analphabétisme restent le lot quotidien des populations africaines.

Mieux, avec la lutte contre le terrorisme qui épuise et annihile les efforts de développement des Etats, il existe de sérieuses inquiétudes que cette situation de pauvreté ne s'aggrave.

Dans l'espace CEDEAO, la situation n'est guère meilleure. Le ralentissement économique, l'effondrement des cours du pétrole, la faible productivité agricole, la vulnérabilité des Etats face au terrorisme et aux aléas climatiques se conjuguent pour offrir aux populations un sort peu enviable.

Au plan politique, les peuples notamment africains conduisent des luttes multiformes aux fins de marquer leur refus des régimes prédateurs des libertés et de la démocratie, confirmant toute la pertinence des propos de Jean-Michel RIBES, lorsque celui-ci considère que le mot résistance « *a été inventé pour éviter aux hommes de vivre à genoux.* »

Dans cette veine, la victoire du peuple gambien sur la dictature constitue une lueur d'espoir pour les peuples africains épris de paix, de justice et de liberté.

Je voudrais donc saluer cette victoire du peuple gambien et adresser à ce peuple frère, au nom de la Représentation nationale, toutes nos chaleureuses félicitations pour ce retour à l'Etat de droit et à la démocratie. (*Applaudissements*)

- **Au plan national**

Je voudrais saluer en premier lieu les efforts du gouvernement visant la relance de notre économie, son esprit d'ouverture et sa volonté de maintenir avec les syndicats un dialogue constant et constructif en vue de créer un climat social apaisé.

Selon notre Constitution, l'Etat est garant des libertés fondamentales dont les libertés syndicales.

Cependant, le recours intempestif et systématique ces derniers temps à la grève paralysant le fonctionnement régulier du service public est difficilement compréhensible, surtout quand on en vient à remettre en cause d'autres droits tout aussi fondamentaux que le droit de grève.

On voit bien que, dans certains cas de grèves, derrière les arrêts de travail se cachent des situations de non-dits. Leurs enchaînements laissent parfois percevoir clairement que ce sont des manœuvres politiques, des provocations d'officines peu crédibles... (*Applaudissements*) des provocations d'officines peu crédibles qui, faute d'arguments, avancent cagoulés sous le fallacieux prétexte de luttes syndicales.

Dans le principe, dans un Etat de droit démocratique, la dévolution du pouvoir s'opère par les urnes et non par des manœuvres souterraines. Notre peuple a lourdement payé de son sang pour que nous puissions être aujourd'hui en démocratie. Les raccourcis qui consistent à instrumentaliser la grève pour déstabiliser les pouvoirs constitutionnellement établis sont inacceptables.

(*Applaudissements*)

S'agissant toujours de notre pays, on retiendra qu'il a été durement éprouvé par les attaques répétées des terroristes et leur cortège de deuils au cours des deux dernières années. Pas plus tard que dans la nuit du 27 au 28 février 2017, deux

commissariats de police dans le Soum ont fait l'objet d'attaques terroristes. C'est pourquoi, notre parlement renouvelle son appel au gouvernement à une coopération sous régionale soutenue pour barrer la route au terrorisme.

Alors que la relance économique s'organise et que la mise en œuvre du Programme national de développement économique et social (PNDES) devrait renforcer cette tendance, la problématique du terrorisme accapare et mobilise une bonne part de nos ressources et énergies.

Dans ce cadre, je salue l'initiative des Pays du G5 Sahel qui, réunis le 06 février dernier à Bamako, ont décidé de créer une force d'intervention sous régionale, chargée de la lutte contre le terrorisme.

Nous émettons le vœu que cette force de défense sous régionale soit opérationnelle le plus vite possible afin de desserrer l'étau terroriste autour de la zone sahélienne.

Excellence monsieur le Premier ministre,

Distingués invités,

Honorables députés,

Nonobstant, les préoccupations liées à la sécurité et au terrorisme, le processus de restauration et de raffermissement de l'Etat de droit, d'une société de progrès et de justice sociale enclenchée depuis la fin de la Transition se poursuit au Burkina Faso tant au niveau du gouvernement qu'au niveau du Parlement.

*** Du côté du gouvernement**

L'opérationnalisation du PNDES est l'objet de toutes les attentions du gouvernement.

En accordant la priorité au développement du capital humain, à la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi, la mise en œuvre opérationnelle du PNDES apparaît comme un début de réponses concrètes aux préoccupations majeures de notre peuple à savoir : le chômage des jeunes, la création d'infrastructures de base pour soutenir la croissance, la promotion et l'autonomisation des femmes, l'accroissement de l'offre éducative notamment.

Cependant, l'avènement d'une gouvernance vertueuse, d'un Etat stratège et proactif exige que les attributs régaliens de l'Etat soient pleinement exercés et renforcés.

Dans cette optique, nos actions devront se concentrer en priorité sur :

1) Un Etat, garant de la sécurité :

Permettre au citoyen d'aller et venir sans aucune crainte, à l'agent économique de vaquer à ses affaires librement sans aucune entrave, assurer la sécurité de nos frontières, assurer la sécurité des biens et des personnes ; voilà des prérogatives inhérentes à la souveraineté de l'Etat et qui garantissent un climat favorable aux investissements. Le gouvernement a pris la bonne direction et nous l'exhortons à, toujours aller de l'avant. L'Etat doit exercer pleinement ses prérogatives de puissance publique. L'autorité de l'Etat ne saurait être bafouée. De nos jours, restaurer l'autorité de l'Etat n'est pas seulement une nécessité, c'est un impératif.

2) Le renforcement de l'Etat de droit, la démocratie et la bonne gouvernance :

S'il est vrai que les élections présidentielle et législatives du 29 novembre 2015, suivies des élections locales du 22 mai 2016 ont parachevé le rétablissement de l'armature institutionnelle et juridique de l'Etat, suite à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, l'avènement d'une V^e République se conçoit comme une œuvre de refondation dans notre pays.

En effet, cette refondation s'impose du fait qu'il faille convenir d'un nouvel ordre social et politique qui soit au diapason des aspirations légitimes du peuple insurgé du Burkina Faso et qui instaure de nouveaux rapports entre gouvernants et gouvernés.

C'est la raison pour laquelle, au niveau du parlement, nous portons un grand intérêt aux travaux de la commission constitutionnelle. Nous saluons le travail déjà accompli et encourageons les commissaires à agir avec promptitude et célérité pour permettre au peuple souverain de se prononcer dans un avenir proche sur une Constitution consensuelle qui fonde la V^e République.

Une telle démarche se justifie amplement car, selon Max WEBER : « la forme de légitimité actuellement la plus courante consiste en la croyance en la légalité, c'est-à-dire la soumission à des statuts formellement corrects (c'est-à-dire la Constitution) et établis selon la procédure d'usage ».

Il reste que la Constitution partout et au Burkina Faso n'est pas seulement un modèle théorique d'organisation de système politique.

En effet, pour le juriste Jean LECA : « *la Constitution, c'est aussi une idéologie liée à une conception de la société politique et les dispositions juridiques d'une Constitution doivent exprimer un accord politique entre au moins les principaux acteurs représentatifs des principales forces sociales* ».

Au total, nous réaffirmons ici notre ferme engagement à bâtir un Etat de droit démocratique, respectueux des lois qui régissent la gestion des affaires publiques.

Toutefois, nous avons pleinement conscience qu'il s'agit d'un processus fragile, perfectible qui doit faire l'objet d'une attention soutenue de tous les instants.

Aussi, voudrais-je inviter les Burkinabè à s'unir pour défendre les acquis de la démocratie et à œuvrer main dans la main pour conquérir de nouveaux espaces de liberté et de progrès dans le respect des lois et avec un sens élevé du civisme.

Par ailleurs, l'Etat se doit de soutenir et de renforcer une gestion transparente des affaires publiques.

Si dans ce sens, la loi portant règlementation de la commande publique adoptée en décembre dernier est un acquis, il convient de saluer le gouvernement et l'inviter à identifier les compétences, autant que possible, qui seront en charge de la gestion des affaires publiques et à instituer et renforcer des procédures de contrôle de leur gestion pour plus de transparence et pour une bonne gouvernance de l'Etat.

*** Du côté du Parlement**

A la vérité, le parlement n'est pas resté en marge dans la quête d'une bonne gouvernance et dans la lutte contre le terrorisme et la corruption, en témoignent les récentes lois adoptées en décembre dernier et mettant en place des pôles judiciaires de lutte contre les infractions économiques, financières et surtout les actes de terrorisme.

Mieux, avec l'opérationnalisation de son plan stratégique 2016-2020, le parlement devrait convaincre plus d'un qu'il demeure le temple des principes et valeurs qui fondent le renouveau démocratique en cours dans notre pays.

Il devrait pouvoir donner la pleine mesure de son engagement en faveur d'un Etat de droit, stratège et locomotive de la bonne gouvernance.

C'est, dans cette même dynamique que la règle du consensus instaurée par le Bureau de l'Assemblée sera maintenue et encouragée. En tout état de cause, tels sont les convictions et l'engagement des hommes et des femmes qui

composent l'Assemblée nationale. Ces derniers restent convaincus que le consensus autorise une gestion démocratique de l'institution et la paix sociale dans notre pays.

Excellence monsieur le Premier ministre,

Distingués invités,

Honorables députés,

Mesdames et messieurs,

A ce stade de mon propos, je voudrais dresser avec vous un bilan sommaire des activités de notre auguste Assemblée au cours de l'intersession qui s'achève.

En premier lieu, on mentionnera la tenue réussie par certains groupes parlementaires de leurs journées parlementaires en prélude à cette même session dite session des lois.

J'adresse, au nom du Bureau de l'Assemblée, toutes mes vives félicitations à ces groupes parlementaires pour le succès de leurs journées.

Par ailleurs, je fais part de ma satisfaction à l'endroit des commissions générales qui ont mis à profit l'intersession pour finaliser leurs programmes d'activités dans la perspective de l'opérationnalisation du plan stratégique 2016-2020.

S'agissant de la diplomatie parlementaire, il faut retenir que notre action à viser le renforcement de la coopération parlementaire aussi bien au niveau bilatéral que multilatéral.

*** Au niveau bilatéral**

J'ai effectué du 21 au 26 janvier une visite d'amitié en République Fédérale d'Allemagne, et je voudrais dire ici toute ma reconnaissance pour la chaleur de l'accueil qui nous a été réservé.

J'ai eu le privilège d'être reçu par Son Excellence Dr Norbert LAMMERT, Président du Bundestag avec qui nous avons eu des échanges fructueux quant au renforcement des rapports entre nos deux parlements. A l'occasion, j'ai renouvelé l'amitié et la reconnaissance du peuple burkinabè à l'endroit du peuple allemand eu égard à l'importance de la coopération entre nos deux pays.

En effet, l'Allemagne a toujours été un des partenaires privilégiés de notre pays.

La coopération entre nos deux pays remonte aux toutes premières heures de l'accession de notre pays à la souveraineté internationale.

Depuis l'avènement du renouveau démocratique, notre coopération connaît un nouvel élan, portée qu'elle est par une nouvelle dynamique, fruit d'un engagement mutuel des plus hautes autorités d'Allemagne et du Burkina Faso visant au renforcement de nos relations.

En rappel, ces trois dernières années, l'Allemagne a investi un montant global de plus de 70 milliards de francs CFA en subvention dans les différents domaines tels que l'agriculture, la décentralisation, la formation professionnelle pour ne citer que ceux-là.

C'est le lieu de relever et de saluer l'initiative du gouvernement fédéral allemand de concevoir et de mettre en œuvre un véritable plan Marshall pour l'Afrique et dont le champ couvrira le Burkina Faso.

Toujours au chapitre de la coopération parlementaire, il convient de mentionner que nous avons accueilli plusieurs délégations étrangères dans le cadre des échanges d'informations et des bonnes pratiques.

*** Au niveau multilatéral**

La réaffirmation et la consolidation de la place du Burkina Faso au sein des instances internationales se sont opérées à travers la participation active aux réunions et sessions parlementaires internationales.

Ce sont notamment :

- la 12^e conférence de l'Union parlementaire des Etats membres de l'OCI ;
- la 1^{re} session extraordinaire 2017 du Parlement de la CEDEAO ;
- l'Assemblée parlementaire paritaire/Afrique Caraïbe et Pacifique-Union Européenne ;
- l'Assemblée parlementaire de la francophonie.

Pour clore ce volet de la diplomatie parlementaire, je voudrais me féliciter du renforcement du dialogue et de la coopération entre l'Assemblée nationale et ses partenaires techniques et financiers dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique 2016-2020.

Je renouvelle la reconnaissance de la Représentation nationale à l'ensemble des partenaires bilatéraux représentés par leurs missions diplomatiques, ainsi que les partenaires multilatéraux et les organisations non gouvernementales, pour leurs assistances multiformes.

Excellence monsieur le Premier ministre,

Distingués invités,

Honorables députés,

Mesdames et messieurs,

Comme, vous le savez, depuis le 25 février dernier, notre capitale Ouagadougou, qui est aussi la capitale du cinéma africain vit au rythme de la 25^e édition du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou, le FESPACO.

Le FESPACO est devenu une manifestation d'importance capitale pour notre identité d'hommes et de femmes africains.

A l'heure de la globalisation où toutes les activités humaines sont devenues des marchandises, nous devons nous battre pour défendre partout que de besoin l'exception culturelle afin de préserver l'authenticité et la pérennité du FESPACO.

Pour l'heure, j'adresse aux festivaliers, aux cinéastes, aux techniciens et aux comédiens, nos vœux de succès pour la présente édition.

Bonne fête du FESPACO à toutes et à tous.

Dans le même ordre d'idée, je voudrais réitérer nos salutations pour la bonne prestation des Etalons du Burkina Faso à la 31^e édition de la Coupe d'Afrique des nations qui a eu lieu au Gabon. Les Etalons du Burkina, malgré la modicité des moyens, ont fait honneur à la patrie en hissant haut l'étendard du Burkina Faso.

Aux étalons, à leur encadrement... (*Applaudissements*), je disais donc aux étalons, à leur encadrement, à la fédération, je réitère les vives félicitations de la Représentation nationale.

Naturellement, je ne saurais passer sous silence le fait que notre pays va commémorer le 08 mars prochain la Journée internationale de la femme, sous le thème (*Timides applaudissements*) : « la valeur morale de la personne humaine : responsabilité des communautés dans la lutte contre l'exclusion sociale des femmes ».

Au nom de l'ensemble des députés de notre auguste Assemblée, je souhaite bonne fête aux femmes du monde entier et à celles du Burkina Faso en particulier.

(Applaudissements nourris)

C'est l'occasion pour moi d'en appeler à plus de mobilisation en faveur des droits et de la participation des femmes à la vie politique, sociale et économique du Burkina Faso.

Excellence monsieur le Premier ministre,

Distinguées personnalités,

Honorables députés,

Le gouvernement s'investit avec esprit de suite dans la quête de solutions appropriées aux aspirations légitimes de notre peuple. Il a tous nos encouragements et tout notre soutien au niveau de l'Assemblée nationale.

Bien entendu, les mérites des actions du gouvernement ne seront jamais reconnus par certaines chapelles politiques ; ainsi va la démocratie.

(Applaudissements)

Par conséquent, je réitère mon invite au peuple burkinabè à faire confiance au gouvernement tant il est vrai que le programme gouvernemental est porteur d'espoir et le succès est à notre portée, si nous savons nous battre de façon unie dans la paix sociale, je ne dirai pas dans la réconciliation, je parle de paix sociale.

(Applaudissements)

La réconciliation, on en reparlera.

Sur cette note résolument optimiste, je voudrais tout simplement inviter les honorables députés à s'investir pleinement afin de faire de cette session des lois une véritable réussite au profit du peuple burkinabè.

Sur ce, je déclare ouverte la première session parlementaire ordinaire de l'année 2017.

Vive le Burkina Faso !

Je vous remercie.

(Applaudissements nourris)

Le Président *(à l'issue de son discours)*

Honorables députés,

Chers invités,

A présent, je vais passer la parole à nos illustres invités de cet après-midi.

Je voudrais donner la parole à Son Excellence Monsieur Cipriano CASSAMA, Président de l'Assemblée nationale populaire de Guinée-Bissau.

Cher frère !

(Applaudissements)

SEM Cipriano CASSAMA

*Président de l'Assemblée nationale
populaire de Guinée-Bissau*

Excellence monsieur le Premier ministre, Chef du gouvernement ;

Excellence monsieur le Président de l'Assemblée nationale, mon cher frère,
Salifou DIALLO ;

Monsieur le Président du Comité interparlementaire de l'UEMOA ;

Mesdames et messieurs les Présidents d'institutions du Burkina Faso ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Excellences mesdames et messieurs les Chefs de missions diplomatiques et
consulaires ;

Mesdames et messieurs les représentants des organisations internationales
et interafricaines ;

Chers collègues députés de la nation ;

Mesdames et messieurs,

Avant de commencer mon discours, je voudrais tout d'abord m'excuser de
mon français, parce que je suis lusophone.

Cher Salifou DIALLO, ami de longue date, parce que nous étions tous les
deux ministres, cela fait 15 à 20 ans, je venais souvent au Burkina Faso et c'est
lui qui m'accueillait. *(Rires)*

Mesdames et messieurs, je ne saurais cacher mon émotion et l'insigne
honneur que je ressens en prenant la parole ce jour en ce haut lieu des débats
démocratiques et témoin des grands moments de l'histoire politique du Burkina
Faso, pays des hommes intègres ; porte-parole de cette nouvelle Afrique éprise de
justice et de démocratie, qui a décidé de prendre en main son destin.
(Applaudissements)

En effet, comment ne pas se souvenir et rendre hommage au peuple
burkinabè et à ses martyrs du mouvement populaire des 30 et 31 octobre 2014 ?

(Applaudissements)

Excellence monsieur le Président de l'Assemblée nationale, cher frère ;

Honorables députés ;

Distingués invités,

Ce devoir de reconnaissance accompli, je voudrais avant toute chose, en ma qualité de Président de l'Assemblée nationale populaire de la Guinée-Bissau et Président de l'Union parlementaire africaine et Vice-président du CIP-UEMOA, exprimer mes sentiments de profonde gratitude aux hautes autorités et à la représentation nationale du Burkina Faso, en particulier mon grand frère Salifou DIALLO, pour l'honneur qui m'est fait de prendre la parole devant votre Auguste Assemblée. L'accueil chaleureux, cordial et fraternel, dont moi-même et la délégation qui m'accompagne fait l'objet, traduit s'il en était encore besoin, de l'hospitalité, de l'esprit d'amitié et de fraternité qui caractérise le peuple burkinabè.

Excellence monsieur le Président, soyez notre porte-parole auprès du Président du Burkina Faso ; qu'il trouve ici notre hommage déférent et les sincères gratitudes du peuple de la Guinée-Bissau pour le rôle déterminant qu'il a joué dans le retour de la paix et de la démocratie dans notre pays, la Guinée-Bissau.

(Applaudissements)

Mesdames et messieurs, l'Afrique est à un tournant crucial de son histoire ; nous assistons à un éveil fort de conscience de la jeunesse de son peuple, conjugué à des attentes très fortes des populations en matière de démocratie, de bonne gouvernance, d'emploi, de la lutte contre le terrorisme, de la lutte contre la pauvreté et la répartition équitable des ressources naturelles.

La contribution des parlementaires que nous sommes tous, est fortement attendue, et constitue un élément moteur dans la régulation de la vie politique, économique dans nos Etats afin de répondre qualitativement aux nombreuses attentes de nos populations.

Je vous invite à persévérer dans cette dynamique pour l'adoption des textes de loi qui puissent garantir les conditions de la paix et de la stabilité politique, gage de développement dans nos pays.

Nos parlements sont des maisons du peuple et doivent toujours constituer le lieu d'expression démocratique et demeurer des institutions fortes, dynamiques, efficaces au service du peuple.

Le Burkina Faso donne ce bel exemple et je suis fier et honoré d'être parmi vous pour vivre cette expérience.

L'Afrique entière vous suit et vous observe.

Honorables députés, soyez rassurés de ma disponibilité et de celle de l'Assemblée nationale populaire de la Guinée-Bissau que je préside, à collaborer, à travailler dans un cadre d'échange et de partage dans le souci du renforcement des relations de coopération entre nos deux institutions parlementaires, monsieur le Président.

Je voudrais, avant de terminer, vous remercier une fois de plus pour l'honneur qui m'a été fait ce soir et vous inviter, monsieur le Président et cher frère, à une visite d'amitié et de travail en Guinée-Bissau.

Bonne session mes chers collègues.

Vive le Burkina Faso !

Vive la Guinée-Bissau !

Merci beaucoup.

(Applaudissements nourris)

Le Président

Merci cher frère et ami de la Guinée-Bissau.

Vous êtes chez vous au Burkina Faso et vos liens d'amitié avec notre pays ne datent pas d'aujourd'hui comme vous l'avez si bien souligné. Vous êtes un grand ami du Président du Faso, Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE et vous êtes également un de mes frères de lutte à travers les années plus ou moins difficiles.

Soyez encore le bienvenu au Burkina Faso.

(Applaudissements)

A présent, je voudrais vous introduire un de nos doyens, le Président Lancina DOSSO, député de la Côte d'Ivoire et Président du Comité interparlementaire de l'UEMOA, qui est venu nous honorer de sa présence, lors de l'ouverture de cette session.

Cher doyen !

(Applaudissements)

SEM Lancina DOSSO

*Président du comité interparlementaire
de l'UEMOA*

Excellence monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Monsieur le Premier ministre, Chef du gouvernement ;

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale populaire de la Guinée-Bissau, mon cher collègue ;

Mesdames et messieurs les Présidents d'institutions ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Excellences mesdames et messieurs les Chefs de missions diplomatiques et consulaires ;

Mesdames et messieurs les représentants des Organisations internationales et interafricaines ;

Honorables députés,

Distingués invités,

Mesdames et messieurs.

Je voudrais, au nom du Comité interparlementaire de l'UEMOA, vous remercier pour l'insigne honneur que vous me faites en me donnant l'opportunité de m'adresser à cette auguste institution qu'est l'Assemblée nationale du Burkina Faso.

Je voudrais saluer le peuple burkinabè et me réjouir de l'instauration d'une démocratie inclusive et apaisée sur le leadership de Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso, dont je salue l'engagement pour l'avènement d'un organe parlementaire pluriel dans l'espace UEMOA.

(Applaudissements)

Excellence monsieur le Président de l'Assemblée nationale, permettez-moi de m'adresser à vous, monsieur le Président, pour saluer en vous le démocrate engagé que vous êtes, qui est convaincu que seule la réussite du processus d'intégration peut garantir le développement durable de nos pays.

L'impulsion exceptionnelle que vous donnez dans ce sens à la diplomatie parlementaire du Faso, fait de la représentation nationale burkinabè, une référence pour toute la sous-région.

Dans le même ordre d'idée, je ne saurais évoquer l'Assemblée nationale du Burkina Faso sans souligner la qualité et la profondeur de la contribution de la délégation de votre pays aux travaux du Comité interparlementaire depuis sa mise en place. (*Applaudissements*)

Nous avons un bel exemple ici en la personne du Président Mélégué TRAORE, ancien Président de l'Assemblée nationale du Burkina qui a été Président du CIP et qui a fait un très bon travail en son temps.

(*Applaudissements*)

L'éclairage que les députés burkinabè apportent à nos débats, a toujours été déterminant dans l'orientation des activités de l'institution.

Enfin, monsieur le Président, je voudrais vous transmettre les remerciements des membres du CIP pour l'hospitalité jamais prise en défaut qui leur est accordée chaque fois que notre organe tient ses assises au Burkina Faso, siège de la plupart des organes de l'Union économique et monétaire ouest africaine.

A ce titre, les membres du CIP expriment par ma voix, leur solidarité au peuple burkinabè suite aux attaques perpétrées au nord du pays, qui fort heureusement, n'ont pas fait de mort d'hommes.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

L'UEMOA, c'est une vision et le projet des pères fondateurs, c'est d'aboutir à l'intégration des peuples de la sous-région.

Le Comité interparlementaire au nom duquel je prends la parole devant vous, est l'un des symboles de la volonté de réalisation de l'intégration.

Le CIP est composé de députés, c'est-à-dire des représentants des populations des Etats membres de l'UEMOA. A ce titre, ils ont la légitimité pour assurer le contrôle démocratique du fonctionnement de l'Union.

Monsieur le Président, il n'échappe à personne que l'UEMOA traverse un moment de ralentissement et de doute. Notre communauté, c'est le moment de le dire, est aujourd'hui à la croisée des chemins. Les événements qui s'y déroulent, qu'ils soient d'ordre économique, social, politique ou sécuritaire, démontrent à suffisance, l'importance vitale de l'intégration des Etats et des peuples.

Nos pays, pris individuellement, sont vulnérables face aux crises actuelles, dont la complexité dépasse et de loin leur capacité de réponse.

Il est donc évident que le combat pour la réussite du processus d'intégration, devienne une affaire de survie pour tous les Etats et pour leur population unis par un destin commun.

Pour nous, membres du CIP, l'UEMOA est encore un outil indispensable à l'épanouissement des populations de la sous-région ; mais l'Union ne peut fonctionner légitimement que sous le contrôle d'un organe composé de représentants des populations.

Il s'agit ici d'assumer notre responsabilité historique en mettant en place un parlement plénier, doté de pouvoirs de contrôle et d'interpellation des organes exécutifs de l'UEMOA.

En effet, comment concevoir que des textes soient adoptés, affectant la vie quotidienne des populations sans que leurs représentants ne puissent émettre le moindre avis ?

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Notre union, c'est d'abord une culture politique. Les institutions de nos pays sont issues de la même tradition, nous avons la même tradition législative, le même système comptable, les mêmes systèmes électoraux, pour ne citer que quelques aspects.

L'UEMOA n'est donc pas une vue de l'esprit, c'est une vraie communauté, monsieur le Président.

L'union de l'Afrique vers laquelle nous tendons tous, doit se faire par cercle concentrique et non par l'effacement des affinités naturelles.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Je voudrais terminer par un appel à une synergie permanente de pensée et d'action entre les populations, leurs élus et les gouvernants pour la consolidation et le renforcement des acquis du processus d'intégration de nos pays.

C'est ensemble que nous réussirons.

Je vous remercie, monsieur le Président.

(Applaudissements nourris)

Le Président

Merci cher doyen.

Nous vous remercions pour cet important discours qui fera date dans notre parcours pour l'intégration sous régionale.

Honorables députés,

Mesdames et messieurs les invités,

Notre séance de cet après-midi a épuisé son ordre du jour et je voudrais rappeler aux honorables députés que la prochaine séance plénière aura lieu le mardi 7 mars à 16 heures.

Elle sera consacrée à une séance d'échanges en vue de la création de commissions d'enquête au sein du parlement.

Honorables députés,

Mesdames et messieurs,

Monsieur le Chef de file de l'opposition, je vous remercie pour votre présence.

Monsieur le Président Mélégué, cela fait longtemps que vous n'êtes pas passé par là ; nous sommes dans un amphithéâtre, ce n'est pas comme en votre temps ! (*Rires dans la salle*)

Bien !

Cher doyen du CIP-UEMOA, nous transmettrons vos vœux à Son Excellence Monsieur le Président du Faso et nous espérons que l'UEMOA a trébuché, mais ne tombera pas. Donc, nous comptons sur votre activité pour relever ensemble l'UEMOA dans ses différentes activités.

La séance est levée.

Je vous remercie. (*Applaudissements*)

- Il est 17 heures 13 minutes -

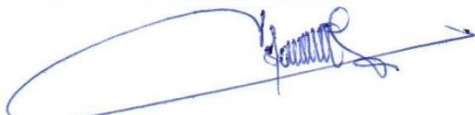
*Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 1^{er} mars 2017.*

Le Président



Salifou DIALLO

Le Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, belonging to Sangouan Léonce SANON. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Sangouan Léonce SANON

Cinquième secrétaire parlementaire